

Syndicat d'améliorations foncières "En Barnoud"

No AF 2982

PLAN DE SITUATION ATTEINTES AUX PLANTATIONS

Dossier TRAVAUX – 300.06  
Enquête publique du 21.11.2025 au 22.12.2025

Visa de la Municipalité : Ollon, le 3 septembre 2025

Le Syndic : Le Secrétaire de la Municipalité : Le Président : Le Secrétaire : Alain Peter Gilles Blatt

CHEMIN DES COMBES 4, SIMBA HILLS, 1867 OLLON  
Téléphone : 024/495.51.80 - Mobile : 079/604.94.41 - Courriel : orcef@bluewin.ch

Objet à compenser	Haie basse		Haie haute		arbre isolé petit, qualité médiocre		arbre isolé moyen, qualité médiocre		arbre isolé moyen, qualité avérée		Clôture		Compensation prix	A charge du syndicat	A charge de la Commune
	Prix / m / u	CHF 300.00	CHF 400.00	CHF 300.00	CHF 500.00	CHF 2 000.00	CHF 150.00								
n° parcelles															
3379													CHF 2 000.00	CHF 1 000.00	CHF 1 000.00
3383			5										CHF 1 800.00	CHF 1 800.00	
3386			4.5										CHF 1 800.00	CHF 1 800.00	
3390				5									CHF 4 000.00	CHF 2 000.00	CHF 2 000.00
3391						1							CHF 500.00	CHF 250.00	CHF 250.00
3393						1							CHF 300.00	CHF 300.00	
5040			3.5				2						CHF 1 650.00	CHF 825.00	CHF 825.00
14391				16				2					CHF 4 800.00	CHF 1 950.00	CHF 2 850.00
15114								2	1				CHF 3 000.00	CHF 1 500.00	CHF 1 500.00
Total			19.5	14.5		3		7	1	0			CHF 18 050.00	CHF 7 825.00	CHF 10 225.00

Remarques :  
a) La CCL a procédé à une estimation des dégâts sur place le mercredi 2 novembre 2022  
b) Le mode de répartition des indemnités est le suivant :  
EP maître de l'ouvrage commune d'Ollon, coûts à la charge de la commune d'Ollon  
EU maître de l'ouvrage syndicat AF, coûts à la charge de la commune d'Ollon  
EC maître de l'ouvrage syndicat AF, coûts à la charge du syndicat.  
c) Les 13 + 7.5 mètres de haie basse et la clôture sur la parcelle 3385 (hors syndicat) sont à remettre en état par le syndicat et la Commune  
d) Des arbres ont été abattus sur la parcelle 3385 (encore visible sur l'orthophoto avant abattage).  
Cet abattage ne concerne pas les travaux du syndicat.  
e) La haie basse de 3.5 mètres sur la parcelle 3393 profite à la parcelle 5040 principalement.

